

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3594**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Réalisation de places de stationnement - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3594**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Réalisation de places de stationnement - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par délibération n° 2012-3161 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé les travaux de requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape. Dans le programme de ces travaux, il est prévu de créer 60 places de stationnement, réparties en 15 places sur le chemin des Nobles et 45 places devant le futur gymnase Paul Chevallier.

Conformément au code de l'urbanisme, la capacité totale de stationnements étant supérieure à 49 places, il convient de déposer une demande de permis d'aménager auprès de la Commune de Rillieux la Pape afin de réaliser ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis d'aménager pour l'opération de requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape,

b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction des dossiers et accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.